

FÉDÉRATION MEUSE

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

14116 LIRE

## Convention 2022-2023 Fonctionnement et intégration de Lire et faire lire dans les structures culturelles

ENTRE

**La Ligue de l'enseignement de la Meuse,**  
**Représentée par Gilles Taguel**

ET

Bibliothèque de Commercy

Représentée par Monsieur Jérôme Lefèvre Maire de la Commune de Commercy.

Dénommée « La structure culturelle »

Dans la perspective de la mise en place de Lire et faire lire, programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles, la Ligue de l'enseignement, l'UDAF, et la structure culturelle s'associent.

Dans l'esprit de l'opération définie par les Chartes nationales de Lire et faire lire, la structure culturelle intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

La Ligue de l'enseignement et/ou l'Union Départementale des Associations Familiales s'engage(nt) à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec les responsables de la structure culturelle. Elle(s) assurera(ont) le suivi de l'opération.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention.

La structure bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisatrice. Elle doit vérifier que les enfants concernés par l'activité bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile.

L'assurance des retraités bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

A Bar le Duc le : 04. octobre 2022 .....

**Pour la Ligue de l'enseignement :**  
Anthony Willeme Délégué Général

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
DE LA MEUSE  
15 rue Robert Lhuette  
BP 70059  
55001 BAR LE DUC Cedex

**Pour la structure culturelle :**

Monsieur Jérôme Lefèvre Maire de la Commune de Commercy



1 exemplaire à conserver au sein de la structure culturelle, le 2<sup>nd</sup> à renvoyer

Association Loi du 1er juillet 1901 – Déclarée le 9 novembre 1999 – Publiée au J.O. le 11 décembre 1999

Lire et faire lire est un programme proposé par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales. Lire et faire lire est reconnue « association-ressource dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme » du ministère de l'Éducation nationale.

Lire et faire lire est agréée Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.



## Avenant Structure Culturelle 2022-2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2022  
Reçu en préfecture le 21/11/2022  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20221121-22\_136-DE

Suite à la signature de la convention en date du .....  
Concernant l'établissement Bibliothèque Municipale de Commercy.

ENTRE

Les intervenants bénévoles Lire et faire lire : Mme Mangin Claudette, née le 28/03/1960.

ET

La Bibliothèque Emilie du Châtelet de Commercy, représentée par Monsieur Jérôme Lefèvre, Maire de Commercy.

ET

les coordinateurs départementaux du dispositif Lire et faire lire  
**Monsieur Willeme Anthony, pour la Ligue de l'enseignement de la Meuse,**  
**Madame AIMOND Elodie, pour l'UDAF de la Meuse**

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

Mme Mangin interviendra :

Les mercredis de 15h à 16h – hors vacances scolaires sauf exceptions éventuelles toutes les quinzaines :  
Début le 16/11/2022 et fin le 28/06/2023

Le lieu d'intervention des bénévoles est situé : Bibliothèque de Commercy – Château Stanislas

Le matériel mis à leur disposition est : Kamishibaï éventuellement.

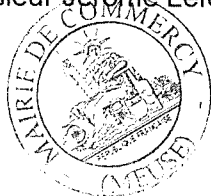
En aucun cas le bénévole ne doit être seul dans l'établissement ou intervenir pour un seul enfant. A l'issue de la séance de lecture, les enfants sont repris en charge par leurs familles présent dans les locaux.

A Bar le Duc le : *06 octobre 2022* .....

**Pour la Ligue de l'enseignement :**  
Anthony Willeme Délégué Général

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
DE LA MEUSE  
15 rue Robert Lhuette  
BP 70059  
55001 BAR LE DUC Cedex

**Pour la structure Culturelle :**  
Monsieur Jérôme Lefèvre Maire de la Commune de Commercy



**Les bénévoles :**

*1 exemplaire est à conserver par chaque co-signataire*